Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 15 mai 2014 n°47 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la participation sociale et culturelle - module secondaire de SRCV 2015

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée
Périodicité : enquête ponctuelle
Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur la participation sociale et culturelle - module secondaire de SRCV 2015.

Au questionnaire principal de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages), partie française du dispositif européen EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) s'ajoute chaque année un module secondaire sur un thème différent défini au niveau de l'Union européenne. Le thème de la participation sociale et culturelle avait déjà fait l'objet d'un module secondaire SILC en 2006.

Ce module secondaire 2015 a pour objectif de mieux connaître la participation sociale et culturelle des individus et d'approfondir les études classiques sur ce thème. Il permettra en outre d'approcher la pauvreté relationnelle et, de manière plus générale, d'étudier les interdépendances entre les divers types de pauvreté : pauvreté monétaire, relationnelle et en conditions de vie. Il sera utilisé au premier chef par Eurostat pour produire plusieurs indicateurs de qualité de la vie, dans la thématique « loisirs et rapports sociaux », mais également en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

Les principaux thèmes abordés sont :

la fréquence de participation à des manifestations culturelles ou sportives *(cinéma, spectacle, sites culturels, évènements sportifs)*,

- La pratique d'activité artistique,

- Les relations avec les proches : famille, amis, voisins *(fréquence de rencontre, capacité à demander de l'aide)*,

- Le bénévolat, formel ou informel.

Le module 2015 fait l'objet du règlement n°67/2014 du 27 janvier 2014 de la Commission européenne qui s'inscrit dans le cadre juridique du dispositif statistique EU-SILC mis en place par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

revenu et les conditions de vie. La concertation sur le contenu du module a eu lieu dans le cadre du système statistique européen sous l'égide d'Eurostat.

En France, le questionnaire principal SRCV couvre déjà, sur le thème des conditions de vie, un spectre plus étendu que celui exigé par les règlements européens. Pour 2015, l'Insee aménagera, en liaison avec les services statistiques ministériels concernés, les questions spécifiquement françaises concernant la participation sociale et culturelle pour bien les articuler avec les questions figurant dans le module secondaire européen. Le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la Culture et de la Communication a ainsi été consulté à ce propos[1] et participe, avec le Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee, au groupe d'exploitation de l'enquête SRCV qui se réunit plusieurs fois par an.

Le champ du module est celui de l'enquête SRCV, c'est-à-dire l'ensemble des ménages[2] de France métropolitaine. Les unités interrogées sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2015 de SRCV, à savoir un échantillon constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages répondant pour la 1ère fois à l'enquête (SRCV étant un panel à échantillon rotatif renouvelé par neuvième).

La collecte aura lieu en mai et juin 2015 grâce à un questionnaire administré en face-à-face par un enquêteur assisté par ordinateur (CAPI) passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV. Le temps spécifique de passation du module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes, à l'intérieur d'un temps d'interview fixé à une heure en moyenne pour l'enquête SRCV.

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de la partie transversale de l'enquête SRCV, qui incluent les données du module secondaire 2015, seront transmis à Eurostat en octobre 2016. Les données issues de ce module figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2017 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*) à partir de 2017.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quételet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection de variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module sur la participation sociale et culturelle.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

[1] Les questions sur les pratiques culturelles permettront de compléter les données de l'enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des français, dont la dernière édition date de 2008.
[2] Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.